

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2013

Le seize septembre deux mille treize à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL ,maire.

Date de la convocation : 10/09/2013

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents:12 ;Votants : 12

Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU,Brigitte NICOLAS , René CORVAISIER , Roseline CAUGANT, Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL,Daniel BOUILLIS ,Marielle VIRLOUP -

Conseiller(s) absent(s) : MM. François DUVAL et Eric THEBAULT , excusés-

Secrétaire :Mme C.Thual

Ordre du jour - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Avis sur le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) 2014-2019 ;- MAIRIE : Convention d'utilisation des locaux par l'UDAF (lutte contre l'illettrisme) ; - S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : extension du périmètre ; - GESTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : Elargissement du transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Energie 35 (maintenance et travaux) ; - BUDGET PRINCIPAL :Décisions modificatives ; - TAXE D'HABITATION : Assujettissement des logements vacants depuis 2 ans ; - ASSURANCE MULTIRISQUES : Avenant modifiant la surface assurée suite à la vente de l'ancien bâtiment du bureau de poste ; - AFFAIRE SCI GAIP : Reversement de l'indemnité de 600€ à l'assurance JURIDICA ; - Droit de Préemption Urbain ; - Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 04/06/2013 et signent le registre des délibérations.

N° 39-2013 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – 2014-2019 : Le conseil communautaire a adopté le prochain Programme Local de l'Habitat en réunion du 27/06/2013. Le maire présente le contenu de ce programme à l'horizon 2014-2019.L'objectif pour St Benoît qui consisterait à créer de 10 à 40 logements sur les six ans sera impossible à tenir si les premières conclusions du futur Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine se confirment .Toutefois , après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat 2014-2019.

N° 40-2013-MAIRIE – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX PAR L'UDAF (Lutte contre l'illettrisme) : L'Udaf(Union Départementale des Associations Familiales), en partenariat avec les services du Conseil Général, organise des séances individuelles d'alphabétisation . A ce jour trois cours hebdomadaires ont lieu à la mairie de Saint Benoît des Ondes .Le maire donne lecture du projet de convention proposé par l'UDAF .Après délibération , le conseil municipal, - autorise la mise à disposition gratuite du bureau des permanences ;

- donne pouvoir au maire pour la signature de la dite convention.

N° 41-2013-S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) – EXTENSION DU PERIMETRE :

L'arrêté préfectoral du 26 septembre 2003 fixe le périmètre du S.A.G.E des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne en excluant les communes dont la superficie dans le périmètre hydrographique est inférieur à 23% du territoire communal. Ainsi l'actuel SAGE couvre les territoires de 33 communes .

Le principe du SAGE s'appliquant dans une logique hydrographique , l'extension au périmètre hydrographique est nécessaire. Dans ces conditions neuf nouvelles communes pourraient intégrer le territoire couvert par le S.A.G.E des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, à savoir : Combourg, Meillac, Pleine-Fougères, Plesder, Pleugueneuc, Sains, Saint-Georges-des-Grehaigne, Trans-la-forêt, Pleudihen-sur-rance.

Après délibération , le conseil municipal, émet un avis favorable à cette extension du périmètre du S.A.G.E .

N° 42-2013-GESTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE 35 :

En 2007 le conseil municipal a confié la maintenance du réseau d'éclairage public au SDE. La chambre régional des comptes signale que ce transfert de compétences est incomplet et doit comprendre également la réalisation des travaux d'entretien du réseau .

Après délibération, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011-13 transférant la maintenance de ses installations d'éclairage public au SDE35 ;

Vu la délibération n°COM-2013-06-12/10 du comité syndical réuni le 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle 2015 : travaux et maintenance de l'éclairage public ;

Décide , à l'unanimité,

- de transférer au syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) la compétence optionnelle Eclairage public (travaux et maintenance),
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat au maire pour le règlement des sommes dues au SDE35.

N° 43-2013-BUDGET PRINCIPAL – Décisions modificatives :

- n° 3/2013 – Amortissement subvention d'équipement Bourgaud Gautier

Section de Fonctionnement :

- dépenses	article 6811	18 360.00
	article 023	-18 360.00

Section d'Investissement :

-Recettes	article 280422	18 360.00
	article 021	-18 360.00

- n° 4/2013 – Immobilisation frais d'études R° Mairie et Moulin – opération d'ordre

Section d'investissement :

-dépenses	article 21311 041	16 258.62
	article 2313 041	3 625.47
-recettes	article 2033 041	16 258.62
	article 2033 041	3 625.47

- n° 5/2013 – Ventes 9 rue du centre et parcelles J 29&35

Section d'investissement :

- recettes	article 024	95 852.00
- dépenses	article 238 38(rue des verdières)	95 852.00

- n° 6/2013 – Acqu° matériel voirie

(Acqu° taille haie et ridelle benne)

Section d'investissement :	article 21578 5	1 000.00
	article 238 38 (rue des verdières)	- 1 000.00

N° 44-2013-TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS :

Le 16/07/2012 le conseil municipal a institué la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans .La direction Régionale des Finances Publiques nous informe que le délai d'assujettissement a été ramené à 2 ans .

Après délibération , le conseil municipal,

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts ,

- décide d'assujettir les logements vacants depuis 2 ans à la taxe d'habitation ,
- charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 45-2013-ASSURANCE MULTIRISQUE DE LA COMMUNE : AVENANT :

Suite à la vente de l'immeuble situé au 9 rue du centre (ancien bureau de poste) il y a lieu de modifier le contrat d'assurance .Le maire donne lecture de l'avenant ramenant la surface des bâtiments assurés de 4 435m² à 4 235m² et fixant la cotisation annuelle 5 549.59 H.T (soit – 95€/an). Le conseil municipal adopte cet avenant .

N° 46-2013-AFFAIRE SCI GAIP : Dans cette affaire opposant la SCI GAIP et la commune le tribunal a condamné la SCI GAIP au paiement d'une somme de 600€ .Un titre de recettes a été émis sur le budget communal à l'encontre de la SCI GAIP (la seigneurie).Cette somme doit être reversée à l'assurance de protection juridique JURIDICA . Après délibération le conseil municipal décide de reverser la somme de 600€ à l'assurance JURIDICA dès que le titre aura été honoré.

N° 47-2013-DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le maire informe le conseil municipal de deux arrêtés d'abandon du droit de préemption :

- le 11/06/2013 pour la propriété section D n° 247 au 2 rue du marais vendue par la SCI Ty lann ;
- le 26/06/2013 pour la propriété section A n°s 338-959 au 5 rue de la badiolais vendue par les cts GUERIN-DUBOIS.

N° 48-2013- FOURRIERE ANIMALE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT :

Le contrat de service pour la capture des animaux errants (chiens, chats,...) et l'enlèvement des animaux morts (jusqu'à 40 kg) avec la Sté Chenil service arrive à échéance le 31/12/2013. Le maire présente la proposition de la Sté Chenil-service pour un nouveau contrat d'une durée d'un an renouvelable trois fois .Le coût forfaitaire annuel s'élève à 840.21 HT (0.704 x 1 107ha) .

Après délibération, le conseil municipal , donne son accord pour la signature de ce contrat.

INFORMATIONS DIVERSES :

* **HOMMAGE à Mr Joseph MONNIER :** Le maire rappelle l'état de service de Mr Monnier Conseiller municipal , adjoint au maire , membre du CCAS, membre du SIVOM, député de l'association des Dignes et marais .Mr Monnier a toujours servi la collectivité avec conviction et dans le souci de défendre l'intérêt public . Le conseil municipal lui adresse tous ses remerciements et entérine la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente à l'occasion de ses obsèques.

* **Société Publique Locale :** Le plan de prévention des risques de submersion marine initié par l'Etat nécessite un regroupement des communes du marais de Dol afin de pouvoir envisager des travaux de renforcement et de rehaussement de la Digue de la Duchesse Anne . L'Association syndicale des Dignes et marais de Dol , actuelle gestionnaire de la Digue, ne possède pas la personnalité juridique requise pour la perception des aides financières de l'Etat . La création d'une société publique locale (SPL) est proposée par le Conseil Général . Ses statuts proches de ceux d'une société civile auraient l'avantage d'apporter beaucoup de souplesse dans son fonctionnement et dans la réalisation des travaux d'investissement . Cette S.P.L pourrait regrouper plusieurs collectivités locales : le Département, les deux communautés de communes de Pleine-Fougères et de Dol-de-Bretagne, les 12 communes de la communauté d'agglomération dont les territoires sont entièrement ou partiellement situés dans le marais de Dol . Le 3 septembre 2013 une réunion s'est tenue à la maison de la baie au cours de laquelle les projets de statuts ont été présentés aux maires et aux représentants des collectivités concernées .Le maire propose d'inviter à la prochaine réunion du conseil municipal, Mr Thierry Robin, agent du Conseil Général, chargé du dossier de la S.P.L .

* **Construction de la Voie Verte :** Le permis d'aménager est délivré . Les travaux devraient débuter dans les prochains mois .A St Benoît des Ondes le tracé de la voie emprunte le domaine maritime au pied de la digue puis contourne le camping côté mer .Le passage au niveau des ponts fera l'objet d'une étude détaillée par les services du Conseil Général .

* **Personnel Communal à la cantine scolaire:** L'équipe chargée de la cantine (cuisine et service)est composée de trois agents . Compte tenu de l'effectif des rationnaires le 4^{ème} poste contractuel d'1h30 par jour n'a pas été reconduit pour le moment .

* **Création d'un parking près du cimetière :** Ce projet avait été préparé dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement des ondes : Le bief qui longe le cimetière devant être déplacé de l'autre côté de la voie afin de créer un parking près du cimetière.Le pont situé sur ce bief s'est écroulé et la question du déplacement du bief est à nouveau soulevée. Un dossier « Loi sur l'eau » sollicitant cette déviation du bief a été transmis à la Préfecture.

* **Nouveaux Rythmes scolaires – Création de la commission municipale :** L'académie nous rappelle que cette nouvelle organisation du temps scolaire doit être mise en place en septembre 2014 . Par ailleurs l'académie nous demande d'élaborer un projet d'organisation de la semaine scolaire d'ici le 31 décembre 2013.Le maire invite le conseil municipal à former une commission municipale en charge de ce dossier. Sont désignées en qualité de membres de la commission : Mmes Roseline Caugant et Virginie Chénel.

* **Bibliothèque :** Mme Thual rapporte les conclusions du comité de la bibliothèque qui propose de modifier les horaires d'ouverture à compter du 30/09/2013 : le lundi de 15h à 16h ;le mercredi de 15h30 à 17h30 ; le vendredi de 16h15 à 18h45 ;le samedi de 10h30 à 12h00 .Une consultation a été lancée pour l'attribution d'un nom à la bibliothèque .Ce nom apparaîtra sur tous les supports publicitaires (papiers ou numériques) de la bibliothèque .Le comité propose de retenir « **I@B des livres** ». Par ailleurs Mme Thual fait savoir que l'informatisation de la gestion du stock des livres est achevée . Après délibération le conseil municipal accepte ces propositions et remercie les bénévoles pour le travail accompli notamment en matière d'informatisation .

* **Station d'épuration :** L'agence départementale nous communique la fiche de synthèse du fonctionnement durant l'année 2012 qui fait état d'une bilan satisfaisant avec un respect des normes en vigueur .

* **S.N.S.M :** Le président de l'association des sauveteurs en mer nous adresse un courrier de remerciements pour le versement de la subvention communale.

Le maire,